

PROWL® 400

AMM n°8900681

Herbicide céréales, maïs, soja, tournesol, pois protéagineux, féveroles, tabac, cultures légumières, PPAM, porte-graine.



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	pendimethaline 400g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température	-5°C à 35°C
Densité	1.1
pH	env. 6,5 - 8,5 (22 °C)
Délai avant rentrée	48h
Classement	Attention

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus
EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH08

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Doses	Stade d'application	DAR	Nbre d'applic.*	ZNT aquatique	ZNT plantes non-cibles
Grandes cultures						
Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, Triticale	2,5 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Orge d'hiver, orge de printemps**	2,5 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Seigle d'hiver	2,5 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Féverole d'hiver et de printemps, pois protéagineux d'hiver et de printemps	3 L/ha	-	63 j	1	20 m	5 m
Lupin d'hiver et de printemps	3 L/ha	Pré-levée	90 j	1	20 m	5 m
Pois écosés frais	3 L/ha	-	56 j	1	20 m	5 m
Maïs	4 L/ha	-	(1)	1	20 m	5 m
Millet, moha, miscanthus	3 L/ha	Post-levée à partir de 3 F	(1)	1	20 m	5 m
Sorgho	3 L/ha	Post-levée à partir de 3 F	120 j	1	20 m	5 m
Soja	2,3 L/ha	-	120 j	1	20 m	5 m
Tournesol	3,3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Tabac	3,3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m

Cultures légumières						
Oignon, ail, échalote	3,3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Carotte, panais, persil à grosses racines, céleri-rave	2 L/ha	-	70 j sauf céleri-rave : 90 j	1	20 m	5 m
Céleri-branche	2 L/ha	Post-plantation	60 j	1	20 m	5 m
Choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, choux rave	3,3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Melon, potiron	3,3 L/ha	Post-plantation uniquement sur passe-pied jusqu'au stade BBCH 19	(1)	1	20 m	5 m
Pois-chiche	3 L/ha	Pré-levée	63 j	1	20 m	5 m
Poireau, oignon de printemps (= oignon botte frais)	3,3 L/ha (***)	-	-	1	20 m	5 m
Salsifis, scorsonère	2 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Tomate	3,3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Culture pérenne						
Canne à sucre	3 L/ha	Application à la plantation ou à l'entretien des repousses	(1)	1	20 m	5 m
Culture florale						
Muguet	3,3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
Culture porte-graines mineures						
PORTE GRAINE : Luzerne, vesce de printemps, trèfle blanc, violet, incarnat, sainfoin?	1,5 L/ha	-	-	1	20 m	

PORTE GRAINE : Luzerne installée cuscute	4 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Fétuque rouge, élevée, dactyle, ray-grass, brôme	3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Concombre, cornichon, melon	0,8 L/ha	-	-	1	5 m	5 m
PORTE GRAINE : Citrouille, coloquinte, courgette, oignon, potiron	1 L/ha	-	-	1	5 m	5 m
PORTE GRAINE : Haricot, reine marguerite	1,5 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Aneth, carotte, céleri, cerfeuil, chicorées bisannuelles, choux, ciboulette, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, panais, persil, poireau, pois de senteur	2 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Fève	3 L/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes						
Aneth, cerfeuil, coriandre	0,8 L/ha	Se reporter aux conditions d'emploi à partir de la page 15 de cette fiche		1	5 m	5 m
Persil	1,25 L/ha			1	5 m	5 m
Origan, romarin, sariette vivace, souci, thym	1,5 L/ha			1	20 m	5 m
Ciboulette	2 L/ha			1	20 m	5 m
Angélique	3 L/ha			1	20 m	5 m
Livèche, sauge officinale	3,3 L/ha			1	20 m	5 m
PPAM - Pavot et autres graines oléagineuses						
Onagre	3,3 L/ha	Se reporter aux conditions d'emploi à partir de la page 15 de cette fiche		1	20 m	5 m

PPAM non alimentaire					
Souci	1,5 L/ha	Se reporter aux conditions d'emploi à partir de la page 15 de cette fiche	1	20 m	5 m
Pavot de Californie, gaude (réséda)	2,5 L/ha		1	20 m	5 m
Artichaut et cardon, bardane, bleuet, chardon marie, cosmos, échinacée, garance, millepertuis perforé, valériane	3,3 L/ha		1	20 m	5 m
Pyrèthre de Dalmatie	4 Lha		1	20 m	5 m

(1) DAR couvert par les conditions d'emploi du produit.

* Nombre d'application : le fractionnement d'une dose homologuée en plusieurs applications est possible ; la dose totale des applications successives ne devant pas dépasser la dose homologuée et le délai entre les 2 applications devant être raisonnable. Celui-ci est estimé à environ 3 semaines maximum.

** : 2 L/ha maximum sur orge de printemps.

*** : 1,5 L/ha maximum sur oignon de printemps.

Les ZNT sont établies comme suit :

- 20 mètres pour les usages avec une application à des doses supérieures à 500 g/ha (> 1,25 L de produit / ha).
- 5 mètres pour les usages avec une application à des doses < ou = à 1,25 L/ha.

Afin de protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Pour les cultures entrant dans la rotation - **cultures destinées à l'alimentation humaine** sur lesquelles la pendiméthaline **n'est pas autorisée** en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante un délai de : 190 jours pour les légumes racines et tubercules, 200 jours pour les légumes bulbes, feuilles et les céréales, 250 jours pour les cultures de crucifères, 300 jours pour les betteraves sucrières, 200 jours pour les autres cultures.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

PROWL® 400 à 2.5 l/ha en PS-PL à l'automne

Adventice	PS-PL à l'automne
Agrostis jouet du vent (Stade : pré-levée)	S
Alchémille des champs	MS
Arabette de Thalius	S
Capselle bourse à Pasteur	TS
Coquelicot (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	TS
Fumeterre officinale (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	S

Adventice	PS-PL à l'automne
Galéopsis	S
Jonc des crapauds	TS
Lamier amplexicaule	S
Lamier pourpre	S
Matricaire camomille	MS
Matricaire inodore	MS
Miroir de Vénus	TS
Myosotis des champs (Stade : jusqu'à 2 feuilles)	TS
Pensée des champs	S
Pâturin annuel	TS
Pâturin commun	TS
Renoncule des champs	TS
Stellaire / mouron des oiseaux	TS
Vulpin des champs	MS
Véronique agreste	TS
Véronique de Perse	TS
Véronique à feuilles de lierre	TS



PROWL® 400 à 3 l/ha en PS-PL au printemps



Adventice	PS-PL au printemps
Agrostis jouet du vent (Stade : pré-levée)	S
Amarante blanche	S
Amarante blite	S
Amarante livide	S
Amarante réfléchie	S
Arroche étalée	MS
Capselle bourse à Pasteur	S
Chénopode blanc	S
Chénopode hybride	TS
Coquelicot	TS
Céraiste agglomérée	S
Digitaire sanguine	MS
Fumeterre officinale	MS


Adventice	PS-PL au printemps
Galéopsis	S
Jonc des crapauds	S
Laiteron des champs (Stade : issu de graines)	S
Laiteron maraîcher	S
Laiteron rude	S
Lamier amplexicaule	S
Lamier pourpre	S
Linaire bâtarde	MS
Matricaire camomille	MS
Matricaire inodore	MS
Morelle noire	S
Mouron des champs	TS
Myosotis des champs	S
Panic faux millet (Stade : jusqu'à 1 feuille)	MS
Panic pied de coq (Stade : jusqu'à 1 feuille)	MS
Pensée des champs	S
Pourpier	TS
Pâturin annuel (Stade : jusqu'à 1 feuille)	S
Pâturin commun (Stade : jusqu'à 1 feuille)	S
Renouée des oiseaux	S
Renouée liseron	MS
Renouée persicaire	MS
Renouée à feuilles de patience	S
Réséda	S
Spergule des champs	S
Stellaire / mouron des oiseaux	S
Sétaire glauque	S
Sétaire verte	S
Sétaire verticillée	S
Tabouret des champs	TS
Véronique agreste	S
Véronique de Perse	S
Véronique à feuilles de lierre	S

PROWL® 400 à 2 l/ha en PS-PL au printemps

Adventice	PS-PL au printemps
Amarante réfléchie	MS
Capselle bourse à Pasteur	MS
Chénopode blanc	MS
Digitaire sanguine	S
Lamier pourpre	TS
Morelle noire	MS
Pourpier	TS
Pâturin annuel (Stade : jusqu'à 1 feuille)	MS
Stellaire / mouron des oiseaux	MS
Véronique de Perse	TS

 Très sensible (95% - 100%)  Sensible (85% - 94%)

 Moyennement sensible (70% - 84%)  Peu sensible (50% - 69%)

 Très peu sensible (< 50%) Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

CONDITION D'EMPLOI

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

Prowl 400 doit être appliqué sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit et une activité maximale.

Prowl 400 ne doit pas être appliqué sur des sols mal structurés et filtrants ; adapter la dose de Prowl 400 en fonction du type de sol. Dans tous les cas, Prowl 400 doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, correctement préparés et exempts de résidus de cultures.

CEREALES

Prowl 400 s'utilise en pré-levée ou en post-levée du stade 1 feuille à mi-tallage des céréales.

En pré-levée :

Prowl 400 s'utilise seul ou associé ou en programme, à une dose adaptée de 1,25 l à 2,5 l par hectare.

- Traiter sur un semis effectué à une profondeur d'au moins 2 cm et sur un sol non motteux.
- Ne pas traiter sur des sols filtrants ou humifères (MO > 6%).
- Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale.

En post-levée précoce :

Prowl 400 s'utilise seul à la dose de 2,5 l/ha du stade 1 feuille à mi-tallage de la céréale. Traiter avant le stade 1 à 2 feuilles des adventices. Il est possible de traiter sur un sol gelé, il faut cependant éviter les périodes à forte amplitude thermique.

Prowl 400 s'utilise associé à la dose de 2 à 2,5 l par hectare du stade 3 F à mi tallage de la céréale. Ce programme s'applique du stade 3 feuilles à début-tallage.

Sur orge de printemps : Prowl 400 s'utilise seul à la dose de 1,5 l du stade 1 F à début tallage de l'orge ; et de 1,6 l à 2 l de début tallage à mi-tallage.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé.

MAIS

Prowl 400 s'utilise en pré-levée dans les tout premiers jours qui suivent le semis ou en post-levée précoce (à partir de une feuille étalée) du maïs. Ne pas appliquer au stade pointant.

En pré-levée (dans les premiers jours qui suivent le semis) :

Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

En association avec un anti-graminées de pré-levée, Prowl 400 permet de garder une très bonne maîtrise du désherbage en contrôlant graminées et dicotylédones dès la pré-levée.

Prowl 400 s'utilise en programme avec les produits anti-graminées de pré-levée (Isard® ou Spectrum®) aux doses de 2,0 à 2,5 l/ha de Prowl 400 + 1,0 à 1,2 l/ha d'Isard ou Spectrum.

- Adapter les doses en fonction du type de sol.
- Se reporter aux conditions d'emploi de l'anti-graminées.

Prowl 400 peut s'utiliser dans le cadre de programmes de pré-levée suivi de post-levée pour lutter contre des problématiques plus spécifiques telles que la renouée des oiseaux par exemple.

En post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée du maïs) :

Dans la mesure où les conditions climatiques n'ont pas permis une application en pré-levée, Prowl 400 peut s'utiliser en post-levée précoce à des doses identiques à celles préconisées en pré-levée. L'application doit s'effectuer sur des adventices jeunes, avant le stade 1 à 2 feuilles.

Dans la plupart des situations Prowl 400 devra être associé à un partenaire adapté selon la flore présente ou attendue.

Ne pas utiliser Prowl 400 pour le désherbage des maïs sous plastique.

Cas particulier : dans le cadre du système SAMCO en culture de maïs, l'utilisation de Prowl 400 est possible avant la pose du film plastique, sans incorporation, dans le respect des exigences de la technologie SAMCO (se renseigner auprès de SAMCO).

Prowl 400 s'utilise dans le cadre d'un programme global de désherbage adapté à la flore et à la pression adventice.

Remarque : Prowl 400 peut entraîner un retard de dégradation du film plastique du système SAMCO.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé.

SORGHO

Prowl 400 s'utilise en post-levée du sorgho dès le stade 3 feuilles de la culture, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum. Prowl 400 s'utilise à une dose de 2 à 2,5 l/ha en association avec un anti-graminée (Isard, Spectrum).

Prowl 400 doit être appliqué sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale. L'application doit être réalisée sur un sol propre et dans tous les cas avant le stade 1 feuille des adventices.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Sur sorgho, Prowl 400 ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée.

MILLET, MOHA, MISCANTHUS

Prowl 400 s'utilise à 3 l/ha en post-levée des millet, moha et miscanthus dès le stade 3 feuilles de la culture, sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis pré-levée.

TOURNESOL

En pré-semis incorporé :

Appliquer Prowl 400 sur un sol déjà préparé pour le semis à la dose de 3,3 l/ha en utilisation seul ou à la dose de 2,5 l/ha en utilisation en base de programme. Incorporer Prowl 400 après application dans les 6 – 8 premiers centimètres de terre à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec le sol. Le produit n'étant pas dégradé par la lumière, l'incorporation peut être faite dans les cinq jours suivant l'application, sans perte notable d'efficacité.

En post-semis - pré-levée :

Prowl 400 peut également être appliqué en post-semis pré-levée du tournesol, de préférence dès le semis, pour profiter de l'humidité du sol. Appliqué en mélange avec un herbicide à spectre complémentaire, il permet de désherber le tournesol en un seul passage.

Remarques :

Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux et suffisamment ressuyé.

Le travail du sol est possible (binage) et sans inconvénient en cours de culture et après application du produit, si l'on ne dépasse pas la profondeur de l'incorporation.

POIS PROTEAGINEUX, FEVEROLE, POIS ECOSSES FRAIS (pois de conserve), LUPIN

Post-semis – pré-levée : appliquer Prowl 400 sur un sol soigneusement préparé à la dose de 3 l/ha en pré-levée stricte de la culture (200 à 400 litres de bouillie) après un semis à une profondeur régulière. Pour le pois écosse frais, ne pas dépasser la dose de 2 l/ha.

Post-levée :

Pois protéagineux : Prowl 400 s'utilise à la dose de 2 l/ha en post-levée du pois (stade 2 – 8 feuilles).

Pois de conserve : Prowl 400 s'utilise de 0,5 à 1,5 l/ha maximum en post-levée du pois du (stade 2 - 8 feuilles).

Féveroles : l'utilisation de Prowl 400 en post-levée des féveroles est à réserver aux situations de rattrapage ; nous déconseillons son utilisation en post-levée.

Lupin : ne pas appliquer Prowl 400 en post-levée des lupins.

Remarques :

Prowl 400 est doté d'une sélectivité de position par rapport à la culture et ne doit pas être au contact des graines ou des racines.

Si le semis est réalisé précocement (en février), pour toute application de post-levée, il faut dans les 10 jours qui suivent le traitement une absence de gelée et des amplitudes thermiques

inférieures à 15 °C.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

SOJA

Appliquer Prowl 400 sur un sol soigneusement préparé à la dose maximale de 2,3 l/ha en prélevée stricte de la culture. Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

Prowl 400 à 2,3 l/ha présente une bonne efficacité sur les principales dicotylédones adventices du soja dont le chénopode blanc, l'amarante réfléchie, la renouée persicaire et la morelle noire. Il apporte également une efficacité intéressante sur panic pied-de-coq et digitale sanguine.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400.

Prowl 400 ne doit pas être incorporé. En cas de risque de forte pluviométrie (orages), différer l'application.

CULTURES LEGUMIERES

CHOU, MELON, POIREAU, POTIRON, TOMATE

Prowl 400 s'utilise à la dose «maxi» de 3,3 l/ha (200 à 600 litres de bouillie) selon les indications suivantes :

Chou repiqué : Pré-plantation avec légère incorporation (par aspersion). Ne pas appliquer sur des sols calcaires (> 50% de CaCO₃) ou légers (< 10% d'argile).

Melon, potiron : En post-plantation, uniquement sur la surface correspondant aux passe-pieds. Application en pré-levée des adventices et juste après la plantation (10 jours maxi conseillé).

Le calcul de la dose s'effectue de la manière suivante :

si l'on considère que les passe-pieds représentent 1/3 de la surface cultivée, Prowl 400 étant autorisé à 3,3 l/ha, vous devrez alors préparer pour 1 ha une bouillie contenant 1,1 de Prowl 400 à répartir de façon homogène sur la surface réservée aux passe-pieds.

Poireau repiqué : Pré-plantation sans incorporation.

Tomate repiquée (racine nue ou mini-motte) :

Traitement en pré-plantation, suivi d'une incorporation par aspersion de 10 à 15 mm, ou une pluie équivalente dans les 48 heures suivant l'application.

Plantation des tomates 24 à 48 heures après l'application et l'aspersion. Le produit étant sélectif par sa position, sans autre façon culturale éviter la chute de terre de surface vers le fond du trou de plantation : n'utiliser que des planteuses à socs ou des planteuses ouvrant des sillons ; par ailleurs, vérifier que le collet des plantes se trouve bien à 5-6 cm de profondeur minimum.

Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec Prowl 400.

- N'utiliser ni sur tomate de semis, ni en cultures sous serre ou sous plastique, ni sur tomate en motte (4 cm x 4 cm x 4 cm et tailles supérieures).
- Ne pas ajouter Prowl 400 à l'eau d'irrigation ou au goutte-à-goutte.

Pour toute question complémentaire, se référer aux conseils de la SONITO.

AIL, ECHALOTE, OIGNON

Prowl 400 s'utilise à la dose «maxi» de 3,3 l/ha (200 à 600 litres de bouillie) selon les indications suivantes :

Ail, échalote : Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Oignon (type oignon de garde à cycle long) : Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Utilisation possible sur oignon de semis en post-semis pré-levée en respectant les conditions d'emploi suivantes :

- ne pas utiliser en sols calcaires (> 50% de CaCO₃) ou légers (< 10% d'argile).

Moduler la dose en fonction du taux d'argile :

- 0,8 à 1,5 l/ha si le taux d'argile est compris entre 10 et 25%
- 1,5 à 2 l/ha si le taux d'argile est supérieur à 25%

Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques de phytotoxicité plus importants lorsque le produit est appliqué en post-semis pré-levée sur oignon de semis que lorsqu'il est employé en post-plantation pré-levée.

Oignon de printemps (= oignon botte frais dont les parties aériennes peuvent être consommées) : PROWL 400 s'utilise en post-semis ou post plantation de bulbilles, au plus tard dans les 48 heures.

Le produit étant sélectif par sa position, ne pas appliquer sur des semis trop superficiels et/ou mal recouverts : les graines doivent être suffisamment enterrées. Eviter également de traiter si des précipitations importantes sont à craindre.

Application recommandée sur sol frais, légèrement humide afin d'obtenir un positionnement homogène du produit pour une activité maximale. Si irrigation, privilégier les apports en eau avant semis.

Moduler la dose en fonction du type de sol

- 0,8 à 1 l/ha pour les sols légers (si plus de 10% d'argile)
- 1 à 1,5 l/ha pour les sols plus lourds.

Ne pas utiliser en sols calcaires (avec plus de 50% de CaCO₃) ou légers (si moins de 10% d'argile) et/ou avec un taux de matière organique inférieur à 1%.

Ne pas appliquer en culture sous serre ou abri plastique.

CAROTTE, PANAIS, PERSIL A GROSSE RACINE, SCORSONERE, SALSIFIS

Prowl 400 s'utilise à la dose de 2 l/ha (200 à 600 litres de bouillie) en post-semis pré-levée de la culture.

CELERI, CELERI-RAVE

Prowl 400 s'utilise en post-plantation de la culture à la dose de 2 l/ha (200 à 600 litres de bouillie) et de préférence en pré-levée des adventices.

Ne pas utiliser Prowl 400 sur les cultures de céleri destinées à la production de feuilles (fines herbes).

POIS CHICHE

Prowl 400 s'utilise en pré-levée de la culture à la dose de 3 l/ha.

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations d'ARVALIS – Institut du Végétal (01 44 31 10 00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

REMARQUES A PROPOS DES CULTURES LEGUMIERES

- Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux, exempt de résidus de récolte et suffisamment ressuyé.
- Ne pas réaliser de travail du sol après application et en cours de culture.
- Ne pas ajouter Prowl 400 à l'eau d'irrigation.
- Ne pas utiliser en culture sur serre ou sous plastique.
- Ne pas appliquer sur sol filtrant (faiblement pourvu en argile).
- Ne pas appliquer sur sol très humifère (> 6%).
- Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec Prowl 400.

TABAC

Prowl 400 s'applique en pré-plantation sur un sol finement préparé et frais, juste après la dernière façon culturale, à la dose de 3,3 l/ha. La plantation doit être suivie le plus tôt possible par une pluie ou une irrigation de 15 à 25 mm.

Remarques :

- Prowl 400 est sélectif en pré-plantation de toutes les variétés de tabac (Virginie, Burley, tabac brun).
- Prowl 400 est doté d'une sélectivité de position par rapport au tabac. Les racines de la plante ne doivent pas être en contact avec le produit.

CANNE A SUCRE

Prowl 400 s'utilise à 3 l/ha à la plantation ou à l'entretien des repousses en pré-levée ou en post-levée (BBCH11 -18) des cannes à sucre. Il s'utilise en pré-levée des adventices.

Champ d'activité de Prowl 400 à 3 l/ha sur la flore adventice de la canne à sucre : (les adventices n'ayant pas toutes un nom commun, le nom latin sera suivi de celui-ci dans la mesure du possible).

Adventices très sensibles (95-100%*)	Adventices sensibles (85-94%*)	Adventices moyennement sensibles (70-84%*)
<i>Brachiaria fasciculata</i> (herbe à riz)	<i>Rhynchosia minima</i> (pois z'oiseaux)	<i>Cynodon dactylon</i> (chiendent)
<i>Brachiaria reptans</i> ou <i>Panicum reptans</i>	<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (herbe à riz)	<i>Cleome ciliata</i> (caya blanc)
<i>Croton lobatus</i> (gombo français)	<i>Erichloa polystachya</i> (faux para)	<i>Euphorbia heterophylla</i> (grosse malnommée)
<i>Echinochloa colona</i> (herbe à riz)	<i>Panicum maximum</i> (herbe de Guinée)	
<i>Teramnus labialis</i> (pois z'oiseaux)	<i>Vigna adenantha</i> (kod a violon)	?

Adventices très sensibles (95 -100%*) Adventices sensibles (85 - 95%*) Adventices moyennement sensibles (70 - 85%*)

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

PLANTES A PARFUM, AROMATIQUE et MEDICINALES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (02.41.30.30.79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Sur ces cultures, Prowl 400 s'utilise à raison d'une application maximum par an.

Fines herbes

- **Aneth** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 0,8 l/ha. DAR : 42 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines

- **Angélique** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, à l'automne, en septembre-octobre, ou au printemps, en avril-mai, dans 400 l d'eau à la dose de 3 l/ha. DAR : 42 jours
- **Cerfeuil** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 0,8 l/ha. DAR : 42 jours
- **Ciboulette** : Prowl 400 s'utilise en post-levée de la culture, après coupe, d'avril à juin, ou au repos végétatif, en hiver, ou sur culture installée après coupe, à la dose de 2 l/ha dans 400 l d'eau. DAR : 42 jours
- **Coriandre** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en mars-avril ou juillet-août, à la dose de 0,8 l/ha. DAR : 42 jours en production de feuilles – 90 jours en production de graines
- **Livèche** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée (avril-mai) ou en pré-émergence (2ème année), ou au repos végétatif en janvier-février, dans 400 l d'eau à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 90 jours
- **Origan** : Prowl 400 s'utilise sur culture installée, après coupe, en juin, à la dose de 1,5 l/ha. DAR : 42 jours
- **Persil** : Prowl 400 s'utilise au repos végétatif, en février, dans 400 l d'eau à la dose de 1,25 l/ha. PROWL 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, au printemps en avril mai, à la dose de 0,8 l/ha. DAR : 42 jours
- **Romarin** : Prowl 400 s'utilise sur culture installée, après coupe, en pousse active, à la dose de 1,5 l/ha. DAR : 42 jours
- **Sarriette vivace** : Prowl 400 s'utilise sur culture installée, après coupe, d'avril à juin, à la dose de 1,5 l/ha. DAR : 42 jours
- **Sauge officinale** : Prowl 400 s'utilise en post-plantation, à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 42 jours
- **Souci** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée, à la dose de 1,5 l/ha
- **Thym** : Prowl 400 s'utilise en post-récolte, à la dose de 1,5 l/ha ou en pré-plantation, à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 42 jours.

Pavot et autres graines oléagineuses :

Onagre : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, dans 400 l d'eau à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 90 jours

PPAM non alimentaires :

- **Artichaut et cardon (usage non alimentaire)** : 1 application en post-semis pré-levée de la culture ou en post-levée, à la dose de 3,3 l/ha
- **Bardane** : 1 application en post-semis pré-levée de la culture, à la dose de 3,3 l/ha. ATTENTION risque de légère phytotoxicité
- **Bleuet** : 1 application en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 3,3 l/ha.
- **Chardon Marie** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 2,5 l/ha et en post-levée à la dose de 3 l/ha.
- **Cosmos** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, à la dose de 3,3 l/ha.
- **Echinacée** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée ou post-levée de la culture à la dose de 3,3 l/ha
- **Garance** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 3,3 l/ha
- **Gaude (Réséda)** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, à la dose de 2,5 l/ha.
- **Millepertuis perforé** : Prowl 400 s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin après reprise du plant, dans 400 l d'eau, à la dose de 3,3 l/ha
- **Pavot de Californie** : Prowl 400 est autorisé en pré-levée de la culture, à la dose de 2,5 l/ha
- **Pyrèthre de Dalmatie** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée (stade 6 à 8 feuilles) de la culture à la dose de 4 l/ha.
- **Souci** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée, à la dose de 1,5 l/ha
- **Valériane** : Prowl 400 s'utilise en post-plantation, à la dose de 3,3 l/ha

CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Informations techniques disponibles au 02.41.80.91.00 ou sur le site <https://www.fnams.fr/>). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Cultures et doses

Légumineuses fourragères porte-graine :

Luzerne installée (cuscute) 4 l/ha

Trèfle blanc, trèfle violet, trèfle incarnat, luzerne, sainfoin, vesce commune 1,5 l/ha

Graminées porte-graine :

Fétuque rouge, fétuque élevée, dactyle, ray-grass, brome 3 l/ha

Cultures potagères porte-graine :

Fève 3 l/ha

Aneth, carotte, céleri, cerfeuil, chicorées bisannuelles, choux, ciboulette, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, panais, persil, poireau, pois de senteur 2 l/ha

Haricot, reine marguerite 1,5 l/ha

Courgette, citrouille, coloquinte, oignon, potiron 1 l/ha

Concombre, cornichon, melon 0,8 l/ha




MUGUET

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations d'ASTREDHOR (notice technique disponible notamment sur le site www.astredhor.asso.fr). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Sur muguet, l'application de Prowl 400 est réalisée en post-plantation ou sur culture en place, avant la levée ou en post-levée de la culture, sur sol propre. Prowl 400 s'applique à 3,3 l/ha, en pré-levée des adventices. Pour être pleinement efficace, Prowl 400 doit être positionné dans la zone de germination des adventices. Une pluie ou une irrigation (7– 8 mm environ) est nécessaire après le traitement, pour positionner l'herbicide dans la zone de germination. Cette irrigation de post application n'est nécessaire que si le sol n'est pas préalablement saturé (à la capacité au champ).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur la matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine.	✓ À usage unique si intervention sur la matériel pendant la phase de pulvérisation.	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

pendimethaline

elle agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption complémentaire peut avoir lieu par les racelles. Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline dans les méristèmes des tiges et des racines. La pendiméthaline appartient au groupe 3 de la classification HRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.
- Ne pas appliquer sur un sol filtrant (faiblement pourvu en argile), ni sur sol soufflé.
- Ne pas appliquer sur sol très humifère (MO > 6%).
- Ne pas appliquer sur un sol motteux.

- Prowl 400 doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation et avec les conditions météorologiques suivantes : température inférieure à 25 °C, absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de forte amplitude thermique.
- Appliquer Prowl 400 sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale.
- En présence de sécheresse ou de forte chaleur (> 25 °C), traiter tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation de la bouillie.
- Attention ! Danger sur les cultures voisines ; respecter strictement le mode d'emploi.
- Conserver Prowl 400 à une température inférieure à 35°C et à l'abri du soleil. Craint le gel.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

CULTURE DE REMPLACEMENT

Pour les cultures entrant dans la rotation - cultures destinées à l'alimentation humaine et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée - en France ou en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

- 190 jours pour les légumes racines et tubercules
- 200 jours pour les légumes bulbes et feuilles et les céréales
- 250 jours pour les cultures de crucifères
- 300 jours pour la betterave sucrière
- 200 jours pour les autres cultures.

Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de pendiméthaline sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe.

- légumes racines et tubercules sauf carotte, scorsonère, céleris / céleris rave
- légumes bulbes sauf ail, échalote, oignon
- légumes feuilles sauf laitue et autres salades
- les céréales sauf blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticales (hiver ou printemps)
- les cultures de crucifères sauf chou, colza
- les autres cultures sauf asperge, aubergine, concombre, féverole, fenouil, haricot, lentille, lupin, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, plantes aromatiques (nous consulter), pois écosés frais, pois-chiche, pois protéagineux, pomme de terre, tomate, poireau, soja, sorgho, tabac et tournesol

Rappel : Les cultures non destinées à l'alimentation humaine ne sont pas concernées par ces restrictions « délai dans le cadre de la rotation ».

En cas de destruction accidentelle de la culture (accident climatique, dégâts de ravageurs), les cultures de remplacement suivantes sont possibles :

- Sans labour : tournesol.
- Avec labour : maïs, luzerne, féverole, pois protéagineux.
- Cultures déconseillées : avoine de printemps, haricot, colza, betterave.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Agiter le bidon de Prowl 400 avant la dilution.

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et verser la quantité de Prowl 400 nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 